

cdesi 81

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES,
SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE



synthèse
des enjeux
et attentes

[édition : décembre 2008]

L'ENQUETE 3

PREOCCUPATIONS ET ENJEUX 5

➤ LES REPONSES DES ACTEURS SPORTIFS	6
La propriété (62 %)	6
La pérennité des sites et/ou de l'activité (48 %)	7
Le partage de l'espace / L'équilibre des usages (43 %)	8
Le milieu naturel (43 %)	9
L'aménagement des lieux de pratique (38 %)	10
La sécurité (29 %)	11
La valorisation de l'activité (24%)	12
Le développement des ESI (24%)	13
La réglementation (19%)	13
Le financement (19 %)	14
Autres idées	14
➤ LES ACTEURS ET GESTIONNAIRES DE L'ESPACE	15
Le partage de l'espace / L'équilibre des usages (72 %)	15
Le milieu naturel (68 %)	15
Travailler ensemble (48 %)	16
La propriété (40 %)	17
Se connaître (37 %)	17
Sensibiliser les pratiquants (28 %)	18
Le développement durable (27 %)	18
Le développement économique et touristique (20 %)	19
Autres idées	20
➤ LES COLLECTIVITES ET SERVICES DE L'ETAT	21
Le milieu naturel (67%)	21
Le partage de l'espace / L'équilibre des usages (50 %)	21
Le développement économique et touristique (50%)	21
Travailler ensemble (33%)	22
Sensibiliser les pratiquants (33%)	22
Autres idées	22

LES ATTENTES VIS-A-VIS DE LA CDESI 23

➤ LES ACTEURS SPORTIFS	24
Le recensement des lieux de pratique (43 %)	24
Se connaître et travailler ensemble (38 %)	24
Les droits d'accès, la propriété (29 %)	25
La pérennisation et le développement des lieux de pratique (24 %)	25
Un rôle de coordination, de centralisation des informations (24 %)	26
La valorisation des activités (19 %)	26
Autres idées	26
➤ LES ACTEURS ET GESTIONNAIRES DE L'ESPACE	28
Un rôle de chef d'orchestre (53 %)	28
Le partage de l'espace (50 %)	28
Se connaître (47 %)	28
Prendre en compte le milieu naturel (42 %)	29
Travailler ensemble (28 %)	29
Autres idées	30
➤ LES COLLECTIVITES ET SERVICES DE L'ETAT	31
Un rôle central de coordination (50 %)	31
Le développement économique et touristique (33 %)	31

GROUPES DE TRAVAIL (PROPOSITIONS DES MEMBRES) 33

➤ Rappel du questionnaire

Objectifs de ce questionnaire

- Elaborer l'annuaire des membres de la CDESI,
 - Préparer la journée « information – formation »,
 - Proposer des groupes thématiques.
1. Nom de la structure
 2. Personne référent sur le dossier CDESI – Coordonnées
 3. Objet de la structure, description sommaire de l'activité (joindre la documentation jugée utile)
 4. Quel type d'espaces utilisez-vous ? Disposez-vous d'un recensement de ces sites ? Si oui, pour les acteurs sportifs, merci de le transmettre au Secrétariat de la CDESI.
 5. Quelles sont vos préoccupations relatives aux activités sportives de nature : droit de la propriété, pérennité, accès, usage partagé, ... ?
 6. Quels sont, selon vous, les enjeux à venir pour le maintien et le développement de vos activités sur ces sites ?
 7. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la CDESI ?
 8. Quelles thématiques et/ou quels territoires pourraient faire l'objet de groupes de travail ?

➤ Le taux de réponse

Le questionnaire a été soumis :

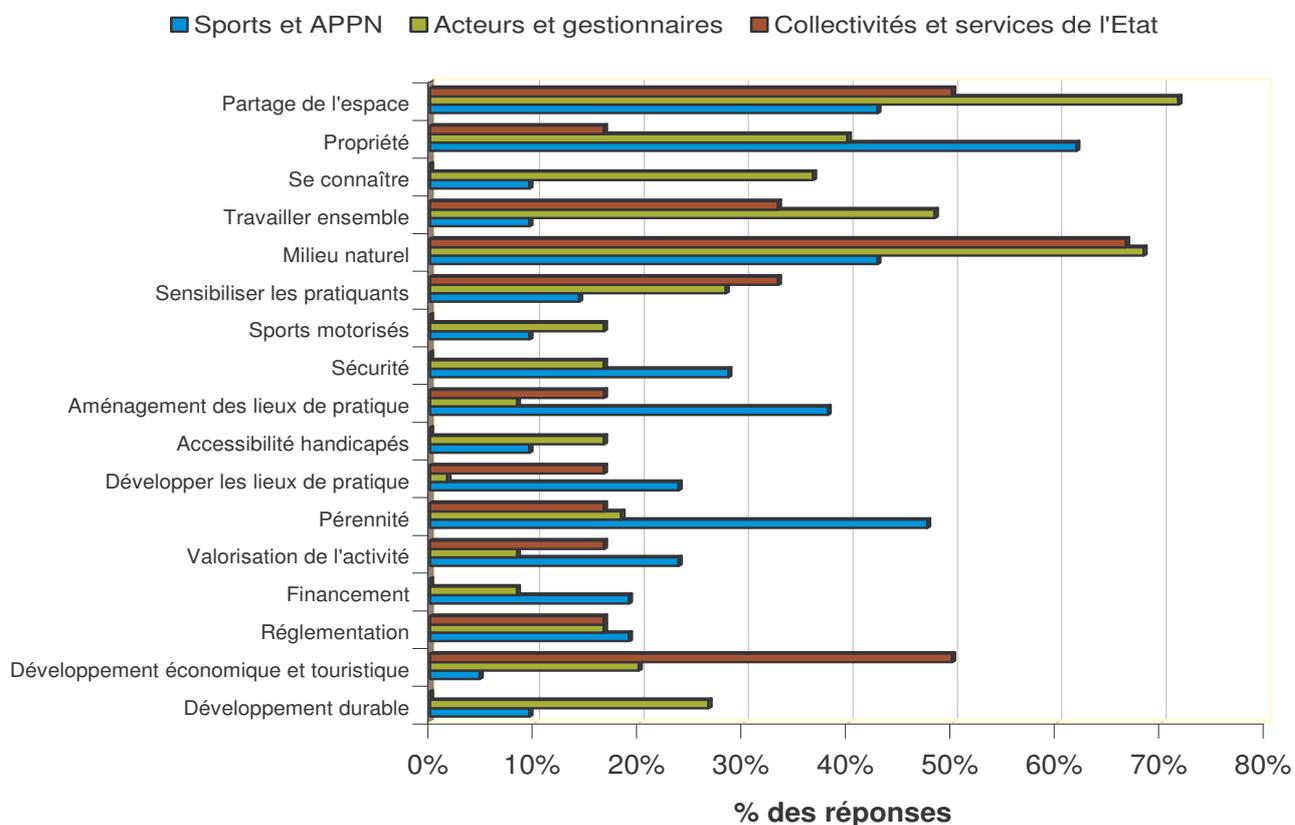
- à tous les membres de la CDESI,
- à l'ensemble des comités départementaux membres de la commission APPN du Comité Départemental Olympique et Sportif mais ne siégeant pas à la CDESI,
- aux professionnels des sports de nature du département (Brevets d'Etat et Accompagnateur Moyenne Montagne indépendants).

Le taux de réponse des membres de la CDESI	
Sports et activités de pleine nature	94 % (15 sur 16)
Acteurs et gestionnaires	80 % (12 sur 15)
Collectivités et services de l'Etat	40 % (6 sur 15)

Notons que les professionnels des sports de nature ne font pas partie du collège « Sports et activités de pleine nature » mais qu'ils sont associés aux « Acteurs et gestionnaires de l'espace ». Ils ont en effet un rapport différent aux lieux de pratiques et à l'activité sportive, qui constituent leur outil de travail.

Préoccupations et enjeux

Les réponses au questionnaire ont été regroupées selon plusieurs mots-clés (définis après l'enquête), leur fréquence d'apparition est représentée par le graphique ci-dessous. Il distingue les trois collèges, dont les préoccupations diffèrent mais suivent une même tendance.



(Ce graphique est présenté en pleine page en annexe du présent document.)

Les thématiques qui reviennent dans plus de 20 % des réponses font l'objet d'une analyse.

Notons que chaque acteur associe certainement des éléments différents à ces mots-clés généraux, en fonction de ses spécificités et des problématiques auquel il est confronté. Afin de mieux rendre compte des différentes façons dont sont exprimées des idées communes, certains extraits de réponse sont cités dans les pages suivantes. Les extraits qui concernent plusieurs thématiques peuvent être repris plusieurs fois.

➤ LES REPONSES DES ACTEURS SPORTIFS

➤ La propriété (62 %)

Les préoccupations du mouvement sportif concernent en premier lieu les questions de propriété des espaces utilisés : le droit d'accès, les conventions d'usage, la nécessité de connaître les propriétaires pour demander des autorisations et les tensions qui peuvent éventuellement en découler.

Cela soulève des questions de gratuité de l'accès, d'entretien et de sécurité, mais aussi une problématique : comment connaître les propriétaires des espaces traversés ?

La contribution de la CDESI

Les travaux de la commission devront permettre une meilleure mise en relation entre usagers et propriétaires des sites.

Le conventionnement requiert une attention particulière et pourra faire l'objet de mesures précises car il constituera une étape-clé pour l'inscription de lieux de pratique au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

SPORTS AERIENS

« **Mise à disposition** du terrain »

« La première préoccupation est la pérennisation de nos sites : **les accords avec les propriétaires** peuvent être remis en cause (ex : Marnaves et Curvalle) »

SPORTS NAUTIQUES

« **Accès à l'eau** : chemins et embarcadères sur **propriétés privées** » ; « **Signatures de conventions** pour les accès à l'eau »

SPORTS TERRESTRES

« Une aide pour démarcher avec les communes ou autres propriétaires **l'autorisation de pratiquer** la course d'orientation **et surtout de réaliser des parcours permanents** pour permettre aux professeurs d'avoir une approche plus facile sur cette discipline. »

« Conserver le principe de **mise à disposition gratuite** pour accéder aux sites d'escalade. »

« Avoir une **sécurité foncière** au niveau des sites de pratique »

« Favoriser un **accès raisonné et durable** sur nos espaces, sites et itinéraires. »

« La **propriété des cartes** appartient au club qui les a faites réaliser, notre outil de travail c'est la carte et sans celle-ci nous ne pouvons pas pratiquer la course d'orientation. Une carte de course d'orientation doit avoir le label FFCO. »

« La première préoccupation relève sûrement de **l'accès à l'espace et de la pérennité de cet accès**. Une randonnée d'une journée ou plus, peut se trouver remise en cause par la perte d'accès à une portion de 100 m de chemin. »

MULTISPORTS

« **Connaissance et autorisation des différents propriétaires** des sites pour éviter tout frein à la pratique »

« Un **accès par conventionnement simplifié** nous paraît indispensable afin de faciliter l'organisation des compétitions. **Annuaire des propriétaires** afin de s'adresser directement aux bonnes personnes »

« **Accessibilité et gratuité** pour le plus grand nombre »

➤ La pérennité des sites et/ou de l'activité (48 %)

La notion de pérennité des activités et des sites de pratique constitue le sujet central qui mobilise les acteurs sportifs. Elle découle logiquement de plusieurs enjeux auxquels il est fait référence dans cette enquête, notamment vis-à-vis de la propriété citée ci-dessus.

La contribution de la CDESI

Cette préoccupation majeure, de protection des activités et des lieux de pratique, trouve une réponse départementale initiée par la loi. Le premier objectif qui a mené à la mise en place des CDESI est la volonté d'aboutir à un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), garant de la pérennité des sites inscrits, à l'image du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les PDESI sont opposables par le Préfet dans le but de protéger les lieux de pratique. Par exemple si de gros travaux prévoient d'affecter un site inscrit au PDESI, la CDESI est consultée et le maître d'œuvre est contraint de proposer une solution garantissant la continuité de l'ESI.

SPORTS AERIENS

« **Maintien** de l'activité aérienne »

« La **pérennité des installations existantes**, ainsi que la possibilité réglementaire de pouvoir continuer à utiliser l'espace aérien sont les deux inquiétudes pour l'avenir »

« La complexification de la réglementation aérienne et **les restrictions de plus en plus grandes à l'utilisation sportive de l'espace aérien** »

« La première préoccupation est la **pérennisation de nos sites** : les accords avec les propriétaires peuvent être remis en cause (ex : Marnaves et Curvalle) et l'**entretien** de ces sites reste **une charge importante qui peut mener à la fermeture du site** car devenu impraticable »

« **Les enjeux sont maxima pour l'avenir du vol libre** dans le Tarn. La fermeture des sites de vol libre pour les raisons évoquées ci-dessus entraînerait à terme la **disparition de l'activité** sur le département alors que jusqu'à aujourd'hui le nombre de pratiquants est en hausse chaque année (ce qui n'est pas le cas au niveau national). Point particulier, le site école de Cap Découverte est **un maillon essentiel de l'activité** dans le Tarn, sa **pérennisation est indispensable à la formation de nouveaux pilotes 100% tarnais.** »

SPORTS NAUTIQUES

« Il n'y a **pas vraiment de problème de pérennité** pour les sites de pratique de l'aviron. Les accès ne peuvent être « sauvages » vu l'encombrement de notre matériel... »

« Les préoccupations du CDRP 81 relatives aux activités sportives de nature sont avant tout axées sur **la sauvegarde et la pérennité des sites de pratiques**. Comme il a été fait pour les itinéraires de randonnée à travers le PDIPR, il semble nécessaire de mettre en place un PDESI afin d'**avoir une sécurité foncière** au niveau des sites de pratique. »

« **Le maintien du maillage existant** des chemins de randonnée »

MULTISPORTS

« Pratiquer l'activité **sans freins abusifs** »

« Notre but est de **pouvoir continuer les activités** pratiquées par les licenciés du sport adapté et pourquoi pas, grâce à la CDESI et la mise en relation avec les différents membres, pratiquer de nouvelles activités de nature : sports nautiques, etc... »

➤ Le partage de l'espace / L'équilibre des usages (43 %)

Cette notion est vaste. Elle regroupe plusieurs idées relatives à la gestion de l'espace :

- *le partage des lieux (dans l'espace et dans le temps) entre propriétaires, gestionnaires, voisins, usagers sous différentes formes,...*
- *la prise en compte de l'impact des différentes activités humaines sur le milieu naturel,*
- *l'équilibre entre les activités, le respect mutuel et les éventuels conflits,*
- *les enjeux de sécurité soulevés par le multi usage.*

Cette préoccupation recoupe la question de la cohabitation avec les loisirs motorisés, qui a été relevée dans 10 % des contributions.

La contribution de la CDESI

Il s'agit ici du cœur des missions de la CDESI telles qu'imaginées dans le Tarn. Le premier apport de la démarche dans ce domaine tient dans la composition même de la commission. A travers les trois collègues, l'ensemble des acteurs concernés par les lieux de pratique sportive de nature sont associés.

Plusieurs étapes des travaux de la CDESI ont pour toile de fonds le partage de l'espace et l'équilibre des usages :

- la sensibilisation de tous les membres aux différents enjeux rencontrés par chaque « catégorie » d'acteurs,
- le recensement des lieux de pratique qui amènera à un état des lieux et une prise de conscience de l'utilisation de l'espace par les sportifs et des interactions avec les autres usagers, les propriétaires et les gestionnaires ainsi que le rapport au milieu naturel,
- l'identification partagée d'un ensemble de règles ou de principes qui doivent régir la pratique des sports de nature et l'usage des espaces naturels dans le Tarn,
- l'établissement de manière concertée de critères permettant l'inscription d'un site au PDESI,
- la consultation de la CDESI pour chaque inscription au PDESI et chaque modification.

SPORTS AERIENS

« Urbanisme faible densité en vue de **respecter des distances par rapport à la piste pour les trajectoires d'envol et d'atterrissage** ainsi que la **prise en compte du niveau sonore**, même faible de nos moteurs. Limitation des installations à vocation agro alimentaire (élevages). **Préservation de l'espace aérien** dans le volume d'évolution (éoliennes) »

« Même si cela touche peu l'ATVV à Graulhet, **la cohabitation avec les riverains** des plates-formes est de plus en plus tendue, à cause des nuisances sonores. »

« A noter qu'un chemin de randonnée longe les infrastructures. »

SPORTS NAUTIQUES

« **Usage partagé avec EDF** : variations de débit des rivières, conduites forcées »

SPORTS TERRESTRES

« Le respect des sites existants et surtout **le respect du territoire des riverains** de ces sites »

« Favoriser **un accès raisonné et durable** sur nos espaces, sites et itinéraires. »

« La mise en place de sentiers balisés avec un sens du circuit pour un **souci de sécurité et de bonne entente** entre les différents usagers (ex: une montée pour le balisage VTT et non en descente si le sentier est parcouru par d'autres usagers). »

« Nous empruntons des chemins qu'empruntent aussi bien les pédestres, les équestres, les engins agricoles ou forestiers sur du domaine public ou privé. Un **code de bonne conduite**: "code du vététiste " et autres est indispensable. »

« Les **problèmes d'usage partagé des espaces** se posent vis-à-vis de la pratique motorisée : les réactions vives et souvent dangereuses de chevaux surpris par l'irruption bruyante d'un engin constituent un risque potentiel important pour la pratique dans certains espaces. »

MULTISPORTS

« Définition des types de sports autorisés sur les chemins (**conflit d'usage entre les différents utilisateurs** notamment avec le développement des sports mécaniques) »

➤ Le milieu naturel (43 %)

Les préoccupations relatives au milieu naturel sont très fréquentes. Cette thématique reprend des notions relatives à :

- *la qualité des sites de pratique (au niveau paysager notamment),*
- *la connaissance du milieu naturel, des habitats, etc.*
- *l'étude et la prise en compte de l'impact des pratiques sur la nature,*
- *la préservation du milieu naturel,*
- *l'éducation au respect de l'environnement,*
- *l'adaptation des pratiques à la fragilité du milieu.*

La contribution de la CDESI

La sensibilisation à la prise en compte de l'environnement se pose comme un préalable au développement de la pratique sportive. Il importe notamment de s'assurer que la pratique des sports de nature ne porte pas atteinte à la qualité et à l'intégrité des espaces naturels.

La présence d'acteurs comme le CREN, le CPIE, la LPO, l'UPNET ou la Société Tarnaise des Sciences Naturelles au sein du collège « Acteurs et gestionnaires de l'espace » illustre cette volonté. Ces représentants auront à cœur de mettre l'environnement au cœur des débats pour réfléchir à la meilleure conciliation entre activité sportive et respect des ressources naturelles. La CDESI se veut un vivier de collaborations et de partenariats constructifs pour mener à bien ces objectifs.

SPORTS AERIENS

« La recherche d'une **meilleure intégration dans l'environnement** (bruit et pollution) »

« Enfin le renchérissement de l'énergie et les **préoccupations environnementales** posent problème et appellent une évolution du vol à voile. »

« Parmi les thèmes de recherches, **la topographie, l'eau, la faune**, l'archéologie, ..., sont au coeur des préoccupations de la spéléologie. Leurs études font partie intégrante de l'exploration et apportent des éléments essentiels qui sont régulièrement des arguments de **mise en place d'actions en faveur de la protection et de la gestion des sites**, et parfois en faveur de la santé publique. L'objectif « **mieux connaître pour pratiquer avec respect** » est omniprésent, exemples dans le Tarn à travers 2 thématiques, l'eau et la faune. »

« Assurer une observation et une **analyse permanente de l'évolution de nos pratiques** et de leur **incidence sur leur environnement**. Favoriser et **accroître les connaissances sur nos milieux** et territoires de pratique. Affirmer notre position d'acteur privilégié de leur préservation. »

« **Respect** de l'environnement »

« **Préoccupations liées à l'environnement** :

<http://www.ffme.fr/texte/ffme/charte-environnement.pdf> »

« Une autre préoccupation beaucoup plus générale, relève de **la qualité des paysages et des sites**. Dans le cadre de randonnée équestre avec des adultes, il importe de **faire découvrir des sites préservés** d'où nos préoccupations par rapport au mitage du paysage, en implantation de projets éoliens en pleine nature ou aux dommages paysagers des grands travaux routiers. Les acteurs du tourisme équestre ont toutefois conscience que ces problèmes les dépassent largement... »

MULTISPORTS

« Pratiquer l'activité sans freins abusifs **tout en préservant les espaces naturels** »

« **Education et sensibilisation au milieu naturel**. Valeurs éducatives des pratiques sportives en milieu naturel. Préparation des "générations futures" au respect de l'environnement »

➤ L'aménagement des lieux de pratique (38 %)

Lorsqu'il est question de perspectives d'avenir et de développement de leur activité, nombreux sont les comités qui évoquent une nécessité d'aménager les espaces, sites ou itinéraires. Plusieurs objectifs justifient cette volonté :

- sécuriser la pratique,
- développer l'activité touristique,
- faciliter la pratique par des installations permanentes,
- baliser des itinéraires pour canaliser les différents usagers,
- permettre la pratique des personnes handicapées,
- augmenter la qualité des sites.

La contribution de la CDESI

L'élaboration du PDESI fera l'objet d'une démarche qualité tendant à tirer vers le haut l'ensemble des lieux de pratiques. L'objectif est de faire en sorte que, progressivement, un maximum d'espaces, sites et itinéraires du département intègrent le PDESI.

Au-delà de l'inscription à ce PDESI, certains sites qui répondent à des critères plus avancés seront identifiés comme présentant un intérêt départemental. Ils pourront alors faire l'objet d'interventions de la part du Conseil Général en terme d'aménagement, de valorisation, etc.

Les sites inscrits au PDESI qui ne seront pas qualifiés d'intérêt départemental seront reconnus d'intérêt local et pourront bénéficier d'interventions de la part des collectivités territoriales.

SPORTS AERIENS

- « Possibilité d'**agrandissement de surface couverte** »
- « **Privilégier le mode de mise en l'air au treuil** plutôt que l'utilisation plus coûteuse et plus bruyante d'un avion remorqueur »
- « Le club est propriétaire de ses installations, terrain et bâti, mais à ce jour il ne dispose **pas d'électrification et de l'eau courante**. Un projet est en cours mais devra budgétairement être supporté sur plusieurs années »

SPORTS NAUTIQUES

- « Aménagements à réaliser pour **sécuriser et pour créer des parcours touristiques** »

SPORTS TERRESTRES

- « Une aide pour démarcher avec les communes ou autres propriétaires l'autorisation de pratiquer la course d'orientation et surtout de **réaliser des parcours permanents** pour permettre aux professeurs d'avoir une **approche plus facile sur cette discipline**. »
- « Des **aménagements cohérents et harmonieux** »
- « La mise en place de **sentiers balisés** avec un **sens du circuit** pour un souci de sécurité et de bonne entente entre les différents usagers (ex: une montée pour le balisage VTT et non en descente si le sentier est parcouru par d'autres usagers). »
- « Une **concertation pour l'équipement** de certains sites. »

MULTISPORTS

- « Réunir **toutes les conditions pour permettre une pratique adaptée** aux personnes handicapées dans des conditions optimum de sécurité et de compétences »
- « **L'accessibilité des lieux de pratique et la signalisation** »
- « Maintien de la **qualité des sites**, voire leur amélioration »

➤ La sécurité (29 %)

La sécurité des pratiquants fait l'objet de beaucoup d'attention. Elle est très souvent liée à la qualité des lieux de pratique et de leurs aménagements le cas échéant. Cette quête de la sécurité intervient à plusieurs niveaux :

- *le développement touristique et la découverte de l'activité par des pratiquants débutants,*
- *la prévention auprès des pratiquants,*
- *l'aménagement des sites (canalisation des pratiquants, accessibilité aux personnes handicapées,...).*

La contribution de la CDESI

La question de la sécurité des pratiquants de sports de nature pourra faire l'objet d'un groupe de travail spécifique si cela semble nécessaire.

Par ailleurs, cette préoccupation pourra faire partie des critères qui permettront d'inscrire un espace, site ou itinéraire au PDESI et ainsi attirer l'attention des propriétaires, gestionnaires et pratiquants.

SPORTS NAUTIQUES

- « Aménagements à réaliser pour **sécuriser et pour créer des parcours touristiques** »

SPORTS TERRESTRES

« **Développer la prévention** pour améliorer constamment la sécurité des pratiquants. »

« La mise en place de sentiers balisés avec un sens du circuit pour un **souci de sécurité** et de bonne entente entre les différents usagers (ex: **une montée pour le balisage VTT et non en descente si le sentier est parcouru par d'autres usagers**). »

MULTISPORTS

« **Vagabondage des chiens** (la voie verte Albi-Castres, base de loisirs de Cantepau, etc...) »

« L'accessibilité des lieux de pratique et de signalisation, formations spécifiques des professionnels et bénévoles, la fiabilité de l'information et de la communication spécifique aux personnes handicapées physiques / visuels / auditifs (...) pour permettre **une pratique adaptée dans des conditions optimum de sécurité** et de compétences »

➤ La valorisation de l'activité (24%)

La pérennité de la pratique sportive et surtout des structures associatives que sont les clubs sportifs passe inévitablement par une mise en valeur de l'activité, auprès de futurs pratiquants mais aussi auprès des multiples interlocuteurs concernés par la pratique (services de l'Etat, collectivités locales, propriétaires fonciers, gestionnaires d'espaces naturels,...).

La contribution de la CDESI

La CDESI, par sa composition et son fonctionnement, suscite des rencontres entre les différents acteurs et donne l'occasion à chacun de valoriser son activité.

De plus, l'inscription d'un lieu de pratique au PDESI sera un gage de sa pérennité et lui donnera donc toute légitimité à être valorisé et présenté comme un atout de l'offre sportive, de loisirs et touristique du département. Inscription au PDESI pourra ainsi être synonyme de promotion départementale des lieux de pratique et des activités.

SPORTS AERIENS

« De tous les sports aériens nécessitant une partie motorisée, le vol à voile est celui qui est le plus respectueux de l'environnement (un vol moyen, qui dure 1 heure, ne nécessite que 3 à 5 minutes de remorqué « moteur » et se déroule ensuite dans le silence et sans nuisance).

C'est cette image que nous voulons promouvoir auprès du public pour amener à nous plus de participants. »

SPORTS TERRESTRES

« Favoriser et accroître les connaissances sur nos milieux et territoires de pratique. **Affirmer notre position d'acteur privilégié de leur préservation.** »

« **Promouvoir nos activités et nos réalisations auprès de différents publics.** »

« Construire un **véritable pôle régional d'information et de communication** au service de la spéléologie et de la descente de canyon. »

MULTISPORTS

« La **fiabilité de l'information et de la communication** spécifique aux personnes handicapées physiques /visuels /auditif »

➤ Le développement des ESI (24%)

Une des missions des comités sportifs départementaux est d'œuvrer en faveur du développement de leur discipline. Cela peut passer par l'amélioration des conditions de la pratique, par l'augmentation de la qualité des sites ou l'instauration de nouveaux lieux de pratique.

Plusieurs comités manifestent le souhait de disposer de davantage de lieux de pratique.

La contribution de la CDESI

Les sites inscrits au PDESI verront leur pérennité garantie, il sera donc plus facile d'y envisager des aménagements propices au développement de la pratique.

Par ailleurs, le recensement des lieux de pratique, préalable à la mise en œuvre du PDESI, a pour but d'identifier les sites actuellement utilisés et les sites à potentialité. Ainsi, de nouveaux espaces, sites ou itinéraires pourront intégrer la démarche de qualité départementale.

SPORTS NAUTIQUES

« **Créer des parcours touristiques** »

SPORTS TERRESTRES

« Une aide pour démarcher avec les communes ou autres propriétaires l'autorisation de pratiquer la course d'orientation et surtout **de réaliser des parcours permanents** pour permettre aux professeurs d'avoir une approche plus facile sur cette discipline ».

« C'est le respect des sites existants et surtout le respect du territoire des riverains de ces **sites pour développer l'existant et en créer d'autres.** »

« Le maintien du maillage existant des chemins de randonnée voire **la réouverture de certaines sections** constitue un premier élément. »

➤ La réglementation (19%)

Les pratiques sportives sont régies par différentes réglementations :

- relatives à l'encadrement,
- relatives à la pratique sportive proprement dite (règles fédérales),
- relatives à l'usage de l'espace,
- ...

Certaines réglementations tendent à restreindre de plus en plus la pratique sportive, menaçant ainsi sa pérennité (activités aériennes notamment).

La contribution de la CDESI

Statutairement, la CDESI n'a pas le pouvoir de créer de nouvelles normes, ni de générer de nouvelles réglementations. Elle a un rôle consultatif.

Cependant on peut imaginer que la démarche qualité établie progressivement dans le département suscite une relation de confiance entre les parties prenantes. Les organisateurs de la pratique sportive pourraient alors trouver un écho plus favorable auprès des instances locales et départementales qui régissent leurs activités.

Précisons que la CDESI n'est pas dotée de moyens d'action à l'échelle nationale et ne peut donc pas intervenir sur la définition de dispositifs législatifs ou fédéraux.

SPORTS AERIENS

« La **possibilité réglementaire de pouvoir continuer à utiliser l'espace aérien** est une inquiétude pour l'avenir »

« Il faut signaler la **complexification de la réglementation aérienne** et les restrictions de plus en plus grandes à l'utilisation sportive de l'espace aérien »

SPORTS NAUTIQUES

« Concerne principalement l'**interdiction de pouvoir pratiquer le ski nautique le dimanche** sur la base de loisirs d'Aiguëlèze, et avec des horaires contraignants les autres jours de la semaine. »

➤ Le financement (19 %)

La question du développement des lieux de pratique et du développement des activités de pleine nature amène une deuxième problématique, le financement. Ceci à plusieurs niveaux :

- l'entretien,
- les travaux d'aménagement et d'équipement,
- les actions de valorisation,
- la contrepartie financière éventuelle pour une convention d'usage.

La contribution de la CDESI

L'inscription d'un lieu de pratique au PDESI signifie qu'il répond à certains critères définis par la CDESI (intérêt pour la pratique, conditions de sécurité et assise juridique assurées (conventions signées), entretien,...).

Cette démarche amènera une reconnaissance de la part des collectivités et constituera un gage de qualité à leurs yeux (site d'intérêt local ou départemental). Cela représente un argument de poids dans la recherche de financements pour mener à bien les projets envisagés sur ces lieux de pratique.

SPORTS AERIENS

« **Maintien d'une machine club à la disposition des pilotes** non propriétaires :
- accès à la discipline des personnes à revenus modestes, notamment les jeunes.
- Possibilité de maintenir les acquis, avec des vols réguliers, des pilotes non intéressés par la maintenance d'une machine. »

« Enfin le **renchérissement de l'énergie** et les préoccupations environnementales **posent problème** et appellent une évolution du vol à voile. »

SPORTS TERRESTRES

« **Des collectivités locales** favorables à cette méthodologie et **prêtes à s'engager financièrement** pour gérer ces itinéraires ou sites. »

➤ Autres idées

« Un **dispositif de suivi de l'état des sites** et/ou itinéraires. »

« Des **critères d'homologations** communs à tous. »

« Nous tenons à **maintenir nos excellentes relations** avec les Comités spécialistes des activités de nature avec qui nous travaillons régulièrement : comme le CDRP ; mais aussi **développer nos activités grâce à la mise en relation** avec d'autres Comités. »

➤ LES ACTEURS ET GESTIONNAIRES DE L'ESPACE

➤ Le partage de l'espace / L'équilibre des usages (72 %)

Les acteurs et gestionnaires de l'espace insistent sur la nécessité de partager les espaces naturels, avec une volonté affichée de conciliation des divers enjeux et intérêts.

La notion d'équilibre entre les différents usages, de respect des droits de chacun apparaît fondamentale.

La contribution de la CDESI

Comme évoqué en réponse aux préoccupations du collège des sportifs, il s'agit ici du cœur des missions de la CDESI telles qu'imaginées dans le Tarn.

La coopération entre les différents acteurs sera la clef de la réussite et de l'atteinte des objectifs fixés.

Il appartient à tous, à chaque étape des travaux, de conserver cette idée comme ligne directrice.

« **Concilier la pratique des activités** sportives de nature **avec le maintien d'un patrimoine naturel de qualité**, notamment pour les sites les plus sensibles »

« Tout mettre en œuvre pour **favoriser les rencontres entre les différents acteurs** d'un territoire **pour des usages compris et partagés d'un espace dans sa diversité** »

« **Concilier la pratique** des différentes formes de mobilités douces **avec les sports motorisés** »

« **Gestion multifonctionnelle de la forêt : production / protection / accueil** »

« Besoin des chasseurs (recettes qui financent les coûts de gestion, assurent un équilibre faune/flore) **Nécessité de faire cohabiter ces usagers avec les autres sans prendre de risques.** »

« La FDC 81 est préoccupée par **le partage du territoire, dans le temps et dans l'espace**, entre les chasseurs et les autres usagers de la nature, en particulier dans un souci de **respect de chacun et de sécurité pour tous.** »

« **Respect des espaces et cultures** »

« Enjeu important au niveau du développement durable, nécessité de développer l'activité, tout en restant vigilant, c'est à dire **sans tomber dans le piège de la surfréquentation de certains sites** (ex : Gorges du Banquet) ce qui porterait atteinte à la beauté naturelle du site. »

« **Le partage avec tous les utilisateurs** de la pleine nature (marcheur, chasseurs, vététistes, cavaliers, forestiers...) »

➤ Le milieu naturel (68 %)

Les préoccupations relatives à l'environnement et au milieu naturel reviennent plus massivement dans les réponses de ce collège.

L'attention est portée sur l'importance de la sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel, à sa diversité et son intérêt.

L'idée prévaut qu'un individu informé sera un usager respectueux et un usager qui réfléchit à l'impact de son activité sur le milieu environnant.

La contribution de la CDESI

En tant que lieu de rencontres et d'échanges, la CDESI a vocation à susciter les partenariats entre les spécialistes des questions naturelles et de l'éducation à l'environnement et les organisations sportives.

La pratique des sports de nature constitue un vecteur pertinent de découverte et de sensibilisation à la richesse et à la fragilité des milieux naturels, la CDESI portera ce message.

- « Etre un **partenaire de découverte des richesses de notre patrimoine naturel** au travers par exemple de l'information – sensibilisation des pratiquants »
- « **Prise en compte et respect des intérêts naturalistes** par les pratiquants de sports de pleine nature (ce qui n'est pas toujours le cas) »
- « Que les activités sportives de nature se fassent **dans le respect de l'Environnement, sans porter atteinte à la biodiversité** présente sur chaque site. »
- « L'information et la sensibilisation des publics. Une volonté d'un **porté à connaissance généralisé de l'intérêt écologique des milieux** »
- « **Maintien des habitats** naturels et des habitats d'espèces »
- « Actions de **sensibilisation à la richesse des milieux naturels** »
- « La **non dégradation des milieux** par les activités nautiques.... »
- « En tant que gestionnaire, la FDC 81 s'intéresse également à **l'impact des sports de nature sur le milieu.** »
- « Une participation efficace des chasseurs à **la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats** est nécessaire »

➤ Travailler ensemble (48 %)

L'enjeu d'établir des partenariats entre les différents acteurs de la pleine nature découle logiquement des préoccupations citées précédemment.

Cela constitue une envie et une nécessité, présentée également comme un incontournable, dans le sens où en l'absence de collaborations, des situations inacceptables peuvent naître.

Cette notion comprend aussi la nécessaire participation de chacun aux travaux de la commission. Le mot qui revient quel que soit le collège interrogé est la concertation, présentée comme un grand pas vers la conciliation d'intérêts qui apparaissent souvent divergents.

La contribution de la CDESI

De nombreux éléments de réponses apportés par la mise en place de la CDESI sont exprimés précédemment.

La collaboration entre propriétaires, gestionnaires, pratiquants et naturalistes apportera non seulement des solutions à d'éventuelles situations de tensions mais surtout créera un terrain favorable à un développement durable des activités de chacun.

- « **Etre un partenaire de découverte** des richesses de notre patrimoine naturel au travers par exemple de l'information – sensibilisation des pratiquants »
- « Le **dialogue entre les parties prenantes** dans un souci d'écoute réciproque, de **participation, de coopération** et de responsabilisation »
- « **Développer des partenariats entre acteurs** sur la base de **projets et d'actions concrètes** »
- « **Recherche de solutions concertées** entre propriétaires et utilisateurs »
- « Assurer la durabilité des activités de pleine nature par :
 - **Dialogue** entre les différents utilisateurs
 - **Actions de sensibilisation** à la richesse des milieux naturels
 - **Charte** des bonnes pratiques »
- « **Discussions** avec les mairies, les Voies Navigables de France, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, les CPIE, l'Office National des Forêts »

➤ La propriété (40 %)

Paradoxalement, les enjeux relatifs à la propriété et aux conditions d'usage des lieux de pratique sportive n'apparaissent qu'en quatrième position des réponses du collège « acteurs et gestionnaires de l'espace », alors que cela constitue la première préoccupation des sportifs.

Il s'agit cependant d'une problématique très proche de la question du partage de l'espace, évoquée en premier lieu.

Si, pour les sportifs, les enjeux concernent la connaissance du statut des espaces de pratique et l'obtention d'une autorisation d'accès, le souci des propriétaires se porte sur la reconnaissance de leurs droits et sur les questions de responsabilités.

L'accès aux massifs forestiers semble par ailleurs éveiller des préoccupations particulières.

La contribution de la CDESI

La question foncière sera au cœur des travaux de la CDESI, car elle constituera un élément incontournable pour l'inscription d'un espace, site ou itinéraire au PDESI. Un site ne pourra être pérennisé que si les conditions d'accès en sont clairement définies avec le ou les propriétaires.

La CDESI, par l'intermédiaire d'un groupe de travail spécifique par exemple, pourra apporter un soutien particulier concernant le conventionnement des lieux de pratique.

« Représentation des **propriétaires privés et de leurs droits** »

« Problèmes de **responsabilité civile, d'assurance**, établissement de **convention...** »

« Obtenir **la signature des baux de pêche** des propriétaires (privés). »

« Pouvoir emprunter des itinéraires « en sécurité », dans des secteurs ne comportant **pas de mesures restrictives d'accès** ou carrément **interdits pour le simple motif de traversée de parcelle privée**, même sur une très courte distance, dès lors que l'itinéraire permet d'aller approcher un élément du Patrimoine public en empruntant des sentiers marqués (balisés ou non) »

« **L'accès aux forêts** »

« **L'accès semble aujourd'hui le fruit de discussions**, travaillant pour Mountain bikers foundation, l'ONF à des réponses ambiguës, des arrêtés abusifs sont pris par des communes (par notre action de médiation certains ont été annulés d'autres sont en justice). »

➤ Se connaître (37 %)

La connaissance mutuelle des différentes parties prenantes semble un préalable à tous travaux.

La qualité des relations entre les acteurs constitue un enjeu tel, qu'elle apparaît à de nombreuses reprises dans les réponses au questionnaire.

La contribution de la CDESI

L'essentiel a été relevé précédemment, la connaissance mutuelle des membres de la CDESI faisant l'objet de toutes les attentions.

« Tout mettre en œuvre pour **favoriser les rencontres** entre les différents acteurs d'un territoire pour des usages compris et partagés d'un espace dans sa diversité »

« **Le dialogue entre les parties prenantes** dans un souci d'écoute réciproque, de participation, de coopération et de responsabilisation »

« **Le partage et la médiation entre les acteurs concernés** avec des positionnements crédibles de chaque acteur »

« **Représentation des propriétaires privés** et de leurs droits »

« **Entente intelligente** entre les parties »

« Les **bonnes relations** ainsi qu'une « **entente mutuelle** » entre les acteurs et consommateurs de ces territoires : naturalistes, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens »

« Avoir tous **les acteurs autour d'une même table** »

➤ Sensibiliser les pratiquants (28 %)

Si la sensibilisation des pratiquants est abordée par 15 % des sportifs, elle est davantage plébiscitée par ce collègue.

La sensibilisation, ou « éducation », des pratiquants peut concerner différents volets :

- la pratique sportive proprement dite,
- la cohabitation avec les autres usagers,
- la découverte du milieu naturel,
- la sensibilisation aux problématiques naturalistes.

Cela fait écho à la nécessaire prise en compte du milieu naturel dans les pratiques sportives et à la volonté de sensibiliser les sportifs au patrimoine naturel, qui a été évoquée précédemment.

La contribution de la CDESI

L'idée d'une « charte de bonnes pratiques » apparaît comme un outil pertinent.

Les membres de la CDESI seront appelés à définir ensemble les règles ou principes qui doivent régir la pratique des sports de nature et l'usage des espaces naturels dans le Tarn.

Chaque membre constituera ensuite un relais de ce « code de bonne conduite » auprès des usagers de ces mêmes espaces.

Cette réflexion préfigurera des critères de sélection des lieux de pratique pour leur inscription au PDESI.

« **L'information et la sensibilisation des publics.** Une volonté d'un porté à connaissance généralisé de l'intérêt écologique des milieux »

« **Développer l'Education au développement durable** dans le cadre de la pratique de sports de nature »

« Actions de **sensibilisation** à la richesse des milieux naturels »

« Cela passe par l'**adoption d'une « charte »** ou bien d'un **code déontologique des bonnes pratiques et usages** des sites »

➤ Le développement durable (27 %)

Le développement durable constitue la toile de fonds des réflexions autour des sports de nature.

L'équilibre des usages, le respect du milieu naturel, la prise en compte des enjeux de chaque acteur, le développement économique et touristique font partie des préoccupations relatives au développement durable, dans le sens de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La contribution de la CDESI

La CDESI a été installée dans le Tarn dans une optique explicite de développement durable puisqu'elle intègre l'Agenda 21 départemental avec une approche multidimensionnelle.

Les quatre axes principaux de la démarche sont :

- Sportif et social : La volonté de préserver, aménager et développer des lieux de pratiques sportives de nature et leur accessibilité à tous. Ce travail devant favoriser le développement des sports de nature dans le département.
- Environnemental : Les milieux naturels et les paysages considérés aujourd'hui comme un patrimoine.
- Aménagement du territoire : Les espaces en tant que lieux de vie et de travail des populations locales.
- Economique : L'amélioration du cadre de vie et du développement touristique.

« Développer l'**Education au développement durable** dans le cadre de la pratique de sports de nature »

« Enjeu : **assurer la durabilité des activités de pleine nature** par :

- Dialogue entre les différents utilisateurs
- Actions de sensibilisation à la richesse des milieux naturels
- Charte des bonnes pratiques »

« Une participation efficace des chasseurs à **la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats** est nécessaire. »

« Enjeu important au niveau du développement durable, **nécessité de développer** l'activité, tout en restant vigilant, c'est à dire **sans tomber dans le piège de la surfréquentation** de certains sites (ex : Gorges du Banquet) ce qui porterait atteinte à la beauté naturelle du site. »

➤ Le développement économique et touristique (20 %)

Les membres du collège « Acteurs et gestionnaires de l'espace » soulignent le rôle économique d'un espace naturel.

Il peut s'agir d'un atout touristique, générateur d'activité économique, mais aussi du support d'une exploitation (agriculture, sylviculture) ou d'une activité professionnelle (encadrement de la pratique sportive).

Il apparaît primordial de garder cette notion à l'esprit, dans l'idée d'améliorer le cadre de vie des tarnais et de susciter du développement.

La contribution de la CDESI

La constitution même de la CDESI, et du collège « Acteurs et gestionnaires de l'espace » plus particulièrement, a pour but de veiller à la prise en compte des intérêts économiques des différents acteurs dans les réflexions relatives aux sports de nature.

Par ailleurs, la démarche qualité dans laquelle vont s'inscrire les lieux de pratique pourra permettre une meilleure valorisation de ces destinations, afin de développer l'attractivité du Tarn.

« **Promouvoir un atout touristique supplémentaire** en organisant la pratique des sports de nature »

« **Gestion multifonctionnelle de la forêt : production/protection/accueil**. Préoccupation : besoin des chasseurs (recettes qui financent les coûts de gestion, assurent un équilibre faune/flore) Nécessité de faire cohabiter ces usagers avec les autres sans prendre de risques. »

« **Nécessité de développer l'activité**, tout en restant vigilant, c'est à dire sans tomber dans le piège de la surfréquentation de certains sites »

« La **synergie économique** entre l'activité d'école de parachutisme et **d'autres pôles complémentaires** (hébergement, restauration, divertissement etc.) »

➤ Autres idées

« La mise en place de « **mise à l'eau** » **pour les pêcheurs en bateau**, la mise en place de **pontons handicapés** pour la pratique de ce loisir par tous... »

« **Très favorable au développement des APPN** avec une allergie aux sports motorisés en espaces naturels »

« La **localisation de l'activité dans le Tarn** permet aux pratiquants de **ne pas avoir à se déplacer** hors du département et de **permettre l'accès aux plus jeunes** (dès 15 ans) sans avoir à s'éloigner du milieu familial. »

➤ **LES COLLECTIVITES ET SERVICES DE L'ETAT**

Les préoccupations et les enjeux formulés par ce collège rejoignent les éléments analysés précédemment. Ainsi, ils sont détaillés ci-dessous mais ne font pas l'objet d'un rapprochement avec la méthode de la CDESI.

➤ **Le milieu naturel (67%)**

La préoccupation essentielle des collectivités et des services de l'Etat par rapport aux sports de nature reste le milieu naturel, avec les mêmes notions de conciliation des usages et de sensibilisation des pratiquants, évoquées précédemment.

« Responsabilité, **respect de l'environnement.** »

« L'enjeu principal est de trouver un **équilibre entre promotion et préservation des espaces naturels.** »

« Respect de l'environnement (**non dérangement de la faune patrimoniale**, respect des habitats naturels sensibles...) »

« **Concilier activités sportives et respect de l'environnement** (milieux naturels et paysages) »

« Proposer des actions de **découverte et de sensibilisation à l'environnement.** »

➤ **Le partage de l'espace / L'équilibre des usages (50 %)**

Une notion intéressante apparaît ici, avec l'idée d'équilibre entre la promotion des sites et la préservation des espaces naturels.

« L'enjeu principal est de **trouver un équilibre** entre promotion et préservation des espaces naturels. »

« Proposer une **meilleure gestion** du développement des sports de nature, **concilier activités sportives et respect de l'environnement** (milieux naturels et paysages) »

➤ **Le développement économique et touristique (50%)**

C'est dans ce collège que le développement touristique via les activités de pleine nature est abordé en majorité. Pour certains, il fait l'objet d'inquiétudes vis-à-vis de la surfréquentation de certains sites, pour d'autres il est question de renforcer l'offre afin d'être plus attractif.

Le développement des sports de nature est vu ici comme un facteur favorisant l'économie du territoire, répondant ainsi aux attentes des collectivités locales.

« Le **développement touristique** sur le Causse et les Gorges du Banquet. »

« Le **tourisme de pleine nature** est une activité **recherchée par la clientèle** touristique, comme par la population locale, dont l'essor dépasse largement les limites du territoire.

Afin d'assurer son développement sur le Pays, il convient :

- De **densifier l'offre autour des activités de « pleine nature »**, encore insuffisamment développées par rapport au potentiel existant en terme de découverte des milieux,
- De **diversifier cette offre** pour élargir la clientèle et permettre une découverte plus large des milieux du territoire (en développant notamment la complémentarité entre tourisme de pleine nature et tourisme culturel)
- De **qualifier l'offre de randonnée itinérante** sur le territoire
- De **développer la communication** sur les actions en faveur des activités de sports de nature. »

« **Renforcement de l'économie du territoire** (saisonnalité, priorité aux activités permettant une consommation économique du territoire...) »

➤ Travailler ensemble (33%)

La nécessité de générer des collaborations entre les différents acteurs apparaît une nouvelle fois parmi les enjeux liés au développement des activités de pleine nature.

« Afin d'assurer le développement du tourisme de pleine nature sur le Pays, il convient :

- De **diversifier cette offre** pour élargir la clientèle et permettre une découverte plus large des milieux du territoire (en développant notamment la **complémentarité entre tourisme de pleine nature et tourisme culturel**)
- De **développer la coopération avec les territoires voisins** pour relier l'offre de randonnée du Pays de Cocagne avec celle des territoires limitrophes »

« Proposer des **actions de découverte et de sensibilisation** à l'environnement »

➤ Sensibiliser les pratiquants (33%)

De la même façon que dans le collège précédent, les pratiquants sont au cœur des réflexions. L'objectif étant de les inciter à découvrir et à comprendre le milieu naturel qui les entoure et de maîtriser leur fréquentation.

« **Encadrement maîtrisé** des pratiquants »

« Proposer des **actions de découverte et de sensibilisation** à l'environnement »

➤ Autres idées

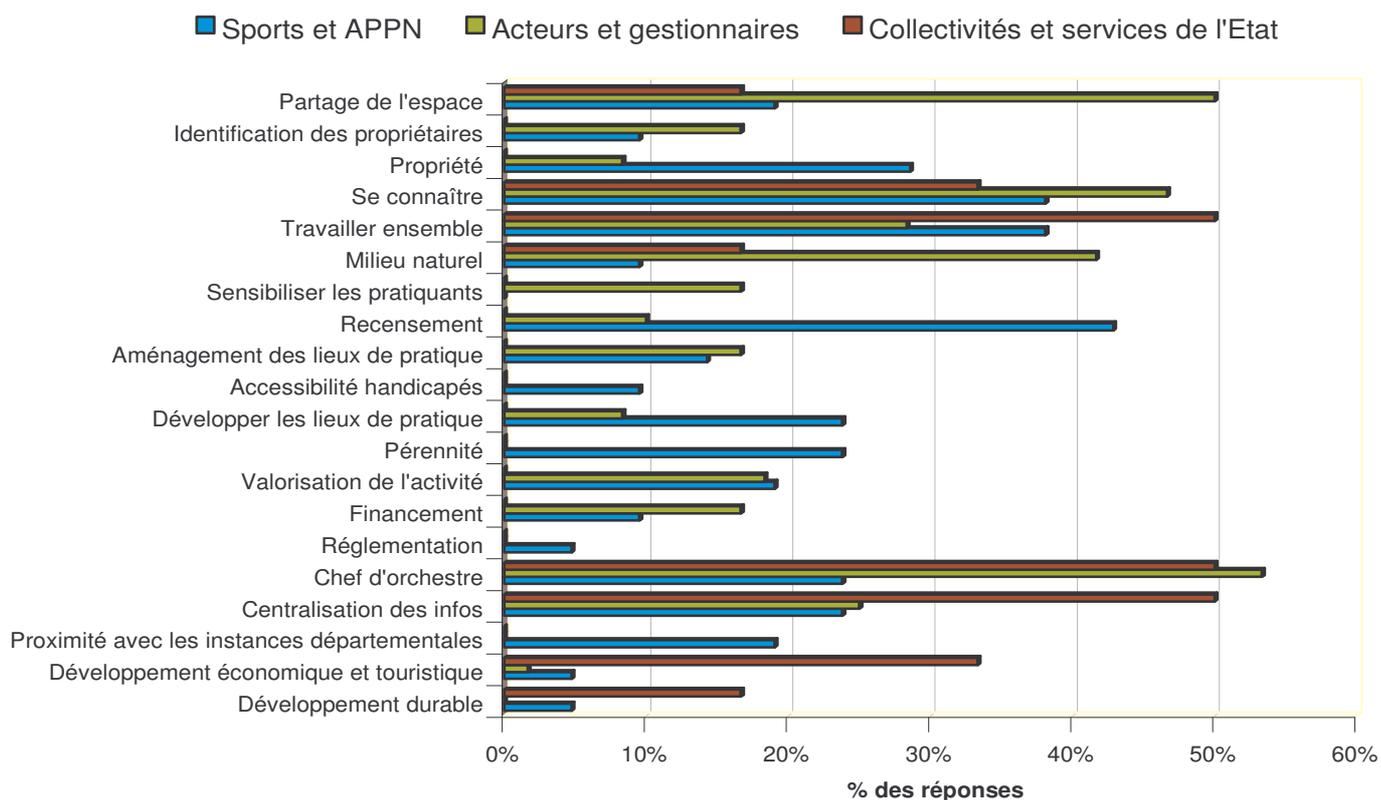
« Les **faiblesses des activités liées aux sports de nature** résident essentiellement dans le fait que l'offre existante est une **offre principalement non qualifiée**. Bien que l'activité soit recherchée par la clientèle touristique, **l'absence de labellisation** masque la lisibilité de l'offre. Il n'existe que **peu de « sentiers d'intérêt départemental »** par exemple au sein du Pays, malgré le foisonnement de sentiers présents sur le territoire. **L'encadrement des activités** sportives de nature à destination de la jeunesse est également **déficient**. En effet, très peu de structures d'accueil pour les enfants et les jeunes sont présentes sur le Pays (sans accompagnement des parents), et **l'offre d'animations pour les enfants** est quasi inexistante dans les Offices de Tourisme. »

« Nos préoccupations sont doubles : **l'entretien des sentiers** qui est assuré par les communes (par convention) et **la qualité de la signalétique** qui est expertisée régulièrement par le CDRP. »

Les attentes vis-à-vis de la CDESI

De la même façon que pour le chapitre précédent, les réponses au questionnaire ont été regroupées selon plusieurs mots-clés (définis après l'enquête), leur fréquence d'apparition est représentée par le graphique ci-dessous.

Il distingue les réponses des trois collèges, dont les attentes vis-à-vis de la CDESI diffèrent de manière intéressante.



(Ce graphique est présenté en pleine page en annexe du présent document.)

La moyenne des réponses des trois collèges donne les résultats suivants (pour les thématiques les plus souvent plébiscitées) :

« Chef d'orchestre »	41%
« Se connaître »	40%
« Travailler ensemble »	38%
« Centralisation des informations »	33%
« Partage de l'espace »	29%
« Milieu naturel »	23%
« Recensement »	18%

➤ LES ACTEURS SPORTIFS

La première attente des acteurs sportifs relève de l'accès à l'information.

Les acteurs sportifs souhaitent avoir accès à une information centralisée sur les sites existants pour pratiquer leurs activités (24 % des réponses abordent la centralisation des informations par la CDESI). Ils ont également besoin de connaître les propriétaires de leurs sites de pratique de manière à en organiser l'accès.

Nombreux sont ceux qui attendent de la CDESI un rôle facilitateur de l'étape incontournable du conventionnement.

➤ Le recensement des lieux de pratique (43 %)

La mise en œuvre du recensement des espaces, sites et itinéraires de pratique du département, sous la forme d'un état des lieux général, correspond parfaitement à cette attente.

Un soin particulier devra être apporté à la mise à disposition des données recensées et de leur analyse à destination des membres de la CDESI.

Par la suite, les sites inscrits au PDESI pourront eux faire l'objet d'une communication plus large, puisque l'ensemble des conditions garantissant une pratique satisfaisante (conditions d'accès, droits d'usage, compatibilité avec les équilibres naturels, contraintes d'aménagement, accessibilité aux différents publics, enjeu socio-économique, ...) seront vérifiées.

« Constitution d'un **annuaire des sites utilisables** afin de diversifier les pratiques »

« Création d'une **bibliothèque informatique** sur tous les circuits répertoriés dans le département, téléchargeables. »

« Qu'elle amène un **recensement précis des lieux et de leur propriétaire**, de leur possible thème d'utilisation, des actions s'y déroulant, des évolutions envisagées. »

« La CDESI pourra **identifier la pratique de notre sport** dans des endroits navigables, sans qu'il y ait encore de club à ces endroits. »

➤ Se connaître et travailler ensemble (38 %)

La CDESI est vue comme un outil de développement du réseau, comme un lieu favorable aux rencontres et aux échanges autour des espaces de pratique sportive.

Cette attente est souvent couplée avec la perspective de générer des collaborations et partenariats avec ces nouveaux contacts, qu'ils soient acteurs sportifs eux aussi ou propriétaires, gestionnaires ou encore naturalistes, spécialistes de l'éducation à l'environnement.

« **Activer les concertations et les coopérations** »

« **Tisser de nouveaux liens** avec les différents membres, et **proposer de nouvelles activités** de nature à nos sportifs, personnes handicapées mentales. »

« **Homologation, même critères entres les différents instaurateurs** : FFC; FFCT; UFOLEP; commune; office de tourisme; association...

« La **mise autour d'une table** des utilisateurs multiples d'un espace commun pour **élaborer des règles de vivre ensemble** ou simplement faire se rencontrer les acteurs »

Dans le même ordre d'idée, 19 % des comités sportifs ont manifesté le souhait de se rapprocher des « instances départementales » par l'intermédiaire de la CDESI. La commission se poserait alors comme un interlocuteur rassurant pour les comités et plus convaincant à l'égard des différents organes qui régissent la pratique sportive.

« **Travailler plus près** des instances départementales »

« **Intervenir auprès de la Préfecture du Tarn** pour que l'arrêté Préfectoral du 21 juin 2001 soit modifié afin d'avoir la possibilité de pratiquer le ski nautique le dimanche, et de revoir les horaires les autres jours de la semaine. »

« Nos attentes vis-à-vis de la CDESI sont simples : qu'elle devienne le **guichet unique** en ce qui concerne toutes les actions liées aux sites de vol (financement des équipements, des accès et de l'entretien, mais aussi le cas échéant, conseil et appui auprès des acteurs fonciers (SAFER, propriétaires privés) et auprès des utilisateurs telles que l'ERDF (Electricité Réseau Distribution France) et la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) »

« Les attentes sont globalement celle d'une **structure administrative facilitant des démarches** collectives. »

« La vigilance et la **représentativité des utilisateurs** des espaces de pleine nature vis-à-vis des **grands projets d'infrastructure** : routes, ponts, barrages, déviations, projets éoliens, constructions diverses. »

➤ Les droits d'accès, la propriété (29 %)

Comme évoqué dans l'analyse des enjeux liés à la pratique des sports de nature, le respect des droits des propriétaires des espaces naturels nécessite une grande attention de la part des organisateurs de la pratique.

Le premier obstacle auquel ils se heurtent est la difficulté d'identifier les propriétaires des espaces qu'ils utilisent. En effet, 10 % des réponses y font clairement allusion. En évoquant un recensement des sites de pratique, ils sont nombreux à souhaiter également un accès facilité à l'identité des propriétaires concernés.

La CDESI est identifiée de plus comme un appui pour obtenir l'autorisation d'accéder à des espaces pour y pratiquer des sports de nature.

« **Officialiser la pratique** de certaines activités sur certains sites »

« Une aide pour **démarcher** avec les communes ou autres propriétaires **l'autorisation de pratiquer** la course d'orientation et aussi la recherche de sponsor pour faire payer la réalisation de ses cartes et de réaliser des parcours permanents sur chaque carte (Mairie, Base de loisirs et communauté de commune..etc.). »

« La **négociation de conventions de passage** vis-à-vis de certaines administrations (VNF, ONF) ayant des propriétés foncières. »

➤ La pérennisation et le développement des lieux de pratique (24 %)

Comme la moitié des comités ont mis la pérennisation de leurs activités au cœur de leurs préoccupations, un quart d'entre eux impute cette mission à la CDESI et autant attendent des actions en faveur du développement des activités.

« **Protection de notre activité** qui relève à la fois du sport aérien, du loisir et de l'activité touristique du département. »

« Le Département dans une démarche volontariste et originale peut **devenir département pilote pour favoriser l'accessibilité des sites**, équipements et activités touristiques de loisirs aux personnes en situation de handicap. »

« La vigilance et la **représentativité des utilisateurs des espaces de pleine nature vis-à-vis des grands projets d'infrastructure** : routes, ponts, barrage, déviation, projets éoliens, constructions diverses. »

> Un rôle de coordination. de centralisation des informations (24 %)

La CDESI est attendue comme un organe coordonnateur de la pratique sportive, ou du moins de certains éléments relatifs aux sports de nature. L'accent est mis notamment sur une centralisation des informations, particulièrement par rapport au recensement évoqué en premier lieu.

« La **réflexion et la coordination** sur les équipements permettant l'accès ou l'entretien des sites : parking, poubelles, bancs, fléchage, mise en place de panneaux informatifs ...

« Qu'elle **oriente pour l'avenir**. »

« Homologation, **même critères entre les différents instaurateurs**: FFC; FFCT; UFOLEP; commune; office de tourisme; association... »

« **Coordonner** et regrouper les différents acteurs des territoires définis. Identifier les logiques, les actions menées par chaque acteur pour mieux connaître et comprendre un territoire. »

> La valorisation des activités (19 %)

Revenant à des objectifs de meilleure communication, les acteurs sportifs ont besoin que leur activité soit valorisée (ils sont 24 % à le souligner dans leurs préoccupations et 19 % à attendre un appui de la part de la CDESI).

Ils souhaitent que la CDESI les mettent en valeur, aux yeux des autres partenaires et plus largement. Au-delà de la pratique sportive, ils désirent communiquer sur leurs enjeux, leurs atouts, leurs difficultés, ...

« Mieux faire connaître nos pratiques, nos problèmes et nos attentes. »

« Une aide pour **démarcher** avec les communes ou autres propriétaires **l'autorisation de pratiquer** la course d'orientation et aussi **la recherche de sponsor** pour faire payer la réalisation de ses cartes et de réaliser des parcours permanents sur chaque carte (Mairie, Base de loisirs et communauté de commune..etc.). »

> Autres idées

« **Charte APPN** : peut devenir un **recueil d'informations** sur les points suivants : la réglementation, formation spécifique, matériel adapté, adaptation des lieux de pratiques, signalétique /information et communication. Des conseils qui ne sont pas des recettes, afin **d'améliorer le confort de tous**, tout en respectant les attentions liées aux spécificités des handicaps. Les personnes handicapées, par défaut d'information et faute de prestations « labellisées » tournent le dos à ces loisirs... »

« La CDESI doit prendre en compte la notion de **partage et d'intégration des acteurs économiques** du rural (agriculteurs, ruraux en général...) mais également une notion d'aménageur de l'espace. »

La contribution des spéléologues tarnais

« **La CDESI pourrait se positionner en tant que « chef d'orchestre » des acteurs.** Elle doit être objective et sans parti pris. Le CDS 81 envisage alors ses missions comme suit :

- **Identifier** les différents territoires du département.
- **Identifier** les différentes mesures existantes sur chaque territoire (réglementaires, Natura 2000, Pays, Parc Naturel Régional, ...), pour mieux identifier les contraintes et les opportunités.
- **Coordonner et regrouper** les différents acteurs des territoires définis.
- **Identifier** les logiques, les actions menées par chaque acteur pour mieux connaître et comprendre un territoire.
- **Mettre en relation** l'ensemble de ces paramètres pour permettre un développement durable des territoires par la prise en compte de la logique de chaque acteur, de leur expertise, et par l'émergence d'une gestion commune acceptable par tous.
- **Valoriser** les acteurs et leurs activités.
- **Communiquer** sur ces territoires « en interne » pour faire connaître leurs réalités à tous les acteurs.
- **Communiquer** « en externe » pour vulgariser et faire connaître les actions menées.
- **Commander** certaines études en fonction des besoins nécessaires à une meilleure connaissance, gestion et protection des territoires.

En terme de spéléologie, il nous paraît essentiel de :

- **Positionner** les structures spéléologiques comme acteurs incontournables de la gestion et de la protection des territoires liés au milieu karstique.
- **Permettre** aux spéléologues de poursuivre leurs activités dans le respect de l'éthique qu'ils se sont fixés (accès raisonné aux sites, ...)

La CDESI doit ainsi se positionner en tant que :

- **centre de ressources,**
- **médiateur** des territoires,
- **coordonnateur** des actions qui y sont menées,
- **acteur de communication et de valorisation** des territoires,
- **commanditaire** d'actions, d'études pour une meilleure appréhension des territoires. »

➤ LES ACTEURS ET GESTIONNAIRES DE L'ESPACE

➤ Un rôle de chef d'orchestre (53 %)

A l'image de la suggestion émise par le comité départemental de spéléologie, les acteurs et gestionnaires de l'espace plébiscitent un rôle de chef d'orchestre pour la CDESI, qui assurerait alors :

- la coordination des activités de pleine nature,
- l'initiative de rencontres, de travaux communs,
- un cadre départemental cohérent autour des espaces de pratique.

L'idée revient ici aussi d'une mission de centralisation de l'information (25 % des réponses).

« **Une organisation, une coordination** de ces activités évitant de partir dans tous les sens.. »

« Qu'elle puisse **statuer et se poser en corps arbitral** dans les conflits opposant les acteurs et consommateurs de ces sites, tout en proposant des débats, tables rondes, discussions à l'amiable destinées à **rendre cohérent le discours attendu dans les conciliations** et avancées significatives dans la défense des intérêts des prestataires des activités de pleine nature, nous concernant particulièrement »

➤ Le partage de l'espace (50 %)

Le partage de l'espace et l'équilibre entre les différents usages sont les clefs de voûte de la gestion des sports de nature.

De la même façon que ces enjeux ont été identifiés comme majeurs par les trois collègues, la CDESI est reconnue comme la garante de ces préoccupations et de la mise en œuvre de solutions concrètes pour parvenir à des cohabitations durables.

« Développer une **gestion partagée et maîtrisée des différentes pratiques** de sports de nature au regard de leur impact objectif sur l'environnement ; Promouvoir le sport de nature **dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion et d'équité sociales** »

« Cantonner certaines activités, **organiser l'usage partagé dans le temps et dans l'espace** »

« Arriver à des **propositions négociées** en fonction des sports et des acteurs »

« La CDESI pourrait permettre le **développement maîtrisé et durable** des sports de nature, en favorisant le dialogue entre les acteurs et en tenant compte d'un patrimoine naturel et paysager à préserver et à valoriser. »

➤ Se connaître (47 %)

Encore une fois la CDESI est positionnée comme facilitateur d'échanges, tête de réseau où se créent des contacts.

On peut y ajouter la volonté d'y voir un lieu de valorisation des activités (pour 18 % des réponses) et également la possibilité d'établir la connexion entre les propriétaires et les usagers des espaces (17 % des réponses).

« **Favoriser les rencontres et les échanges** pour un enrichissement mutuel ; **Apprendre à se connaître** et à découvrir la diversité des pratiques sportives et des problématiques à traiter (le foncier, les autres usages d'un espace...). »

« **Porter à connaissance** des utilisateurs de la nature, des enjeux naturels, et des impacts possible de leur activité, pour un meilleur respect. »

« Créer un **espace de dialogue et de concertation** entre toutes les parties prenantes. »

« **Reconnaître et faire reconnaître le service** offert »

« Favoriser au niveau départemental **les contacts entre propriétaires et utilisateurs** du territoire pour arriver à des propositions négociées en fonction des sports et des acteurs »

« Echanges avec les acteurs sportifs, **partage d'expériences** »

« La CDESI pourrait **faciliter la communication et la concertation** entre les utilisateurs de la nature, afin de mieux connaître et comprendre les différentes activités, pour un partage du territoire dans le respect de chacun et en toute sécurité.»

« **Proposer des débats, tables rondes, discussions à l'amiable** destinée à rendre cohérent le discours attendu dans les conciliations et avancées significatives dans la défense des intérêts des prestataires des activités de pleine nature, nous concernant particulièrement »

« Je ne parlerais pas d'attente mais plutôt de **facilitateur d'échanges**. Permettre de **créer un climat de confiance** et non de défiance entre acteurs et utilisateurs de la nature. »

« **Développer un réseau** »

« **Communication autour de mes activités** en les faisant connaître, et aider à leur mise en œuvre. »

➤ Prendre en compte le milieu naturel (42 %)

Tout comme 68 % des acteurs et gestionnaires de l'espace placent la prise en compte du milieu naturel comme un enjeu majeur de la gestion des sports de nature, ils sont 42 % à estimer qu'il revient à la CDESI de s'y attacher.

S'ajoutent les 17 % qui pensent que la CDESI a un rôle à jouer dans « l'éducation » des pratiquants au sens large (comprenant la découverte du patrimoine naturel, la sensibilisation à sa richesse et à ses fragilités,...).

« **Que soient pris en compte tous les problèmes environnementaux** dans la pratique des sports de plein air »

« **Identifier les espaces à fort impact de pratiques** de sports de nature. »

« **Identifier les espaces à forts enjeux ; Apprendre aux pratiquants** à respecter la nature. »

➤ Travailler ensemble (28 %)

La concertation semble être le secret de la réussite des missions de la CDESI, et les attentes sont fortes quant à sa capacité de veiller à la participation de tous et à la poursuite de buts communs.

« Offrir à chaque membre la possibilité de **contribuer à une élaboration constructive et consensuelle du PDESI** ; Faire émerger **de nouvelles collaborations** »

> Autres idées

« Aide à **trouver des financements** pour équipements. »

« Utopie : besoins augmentent + "surfréquentation" de Sivens = **acquisition** progressive par le CG81, via la TDENS, **du Bois de Saint Quentin** pour le protéger des coupes rases ou défrichage et l'ouvrir au public. »

« **Développer le maillage d'itinéraires structurants**, si possible entièrement isolés des véhicules à moteurs, pour la randonnée et le cyclotourisme »

« Un appui financier et technique sur la **réalisation d'ouvrages** »

« **Mettre en avant l'aspect économique** d'un sport de pleine nature proche de la ville »

« **Référencer les lieux de pratique** et les porter à la connaissance des membres de la commission, pour montrer et **faire prendre conscience** pour beaucoup de **l'amplitude et la diversité des utilisateurs** du territoire. »

➤ LES COLLECTIVITES ET SERVICES DE L'ETAT

➤ Un rôle central de coordination (50 %)

La moitié des collectivités et services de l'Etat ayant répondu à l'enquête abonde dans le sens des autres collègues : la CDESI doit servir de cadre pour une cohérence départementale, avec une conception large des territoires (multifonctionnalité des espaces), dans une démarche concertée.

Les attentes de ce collège correspondent pour 50 % des réponses aux notions évoquées précédemment de :

- Chef d'orchestre,
- Centralisation des informations,
- Se connaître,
- Travailler ensemble.

« **Cadre général** pour intervention territoriale »

« Les débats qui pourront être engagés au sein de la CDESI sont une nouvelle opportunité de développer une **approche multidimensionnelle des activités relatives aux sports de nature**. Ils permettront d'enrichir la réflexion du territoire dans la mise en œuvre de sa **stratégie de développement** de ces activités, et lui permettront également de faire profiter la commission de son expérience et du vécu sur le Pays de Cocagne. Le travail de la commission doit permettre de faire bénéficier les territoires d'un **cadre lisible et transparent** des activités relatives aux sports de nature, profitable à l'ensemble des acteurs de la filière. »

« Gestion durable de l'espace partagée par tous, **outil de centralisation des besoins** (touristiques, locaux). »

« **Démarche concertée** qui associe l'ensemble des partenaires, travail mené par deux services du Conseil Général du Tarn (Service Jeunesse et Sports et Service Espaces et Paysages qui met en œuvre la politique ENS) »

➤ Le développement économique et touristique (33 %)

La particularité de ce collège apparaît avec l'importance accordée au développement économique et touristique et à la contribution que peut y apporter la CDESI.

L'idée est que les territoires puissent retirer des bénéfices des actions de la CDESI, qui doit bien considérer l'aspect économique et touristique des activités de pleine nature.

« Le travail de la commission doit permettre de faire bénéficier les territoires d'un cadre lisible et transparent des activités relatives aux sports de nature, **profitable à l'ensemble des acteurs de la filière**. »

« La randonnée est une priorité départementale et notre politique, coordonnée par Bernard Jimenez, salarié du CDT, s'inscrit pleinement dans la politique départementale. Nous souhaitons donc **que la randonnée continue à être abordée** dans les travaux de la CDESI comme une priorité départementale. »

« Outil de **centralisation des besoins** (touristiques, locaux) »

Groupes de travail (propositions des membres)

Voici l'ensemble des sujets qui ont été proposés pour faire l'objet de groupes de travail au sein de la CDESI. Ils ont été regroupés une première fois par thématique et seront ensuite étudiés par le comité de pilotage afin de dégager des propositions concrètes de groupe de travail.

Il apparaît déjà qu'une entrée par famille d'activités ou par territoire puisse être privilégiée. En outre certaines thématiques particulières pourraient également ressortir (par exemple la question du conventionnement).

➤ Tourisme

- Proposer des structures de pratique des sports aériens, des vols de découvertes, « le Tarn vu du ciel »
- Proposer une offre touristique adaptée de qualité (hébergements et sites de pratique accessibles aux personnes handicapées)
- Analyse de la demande touristique et des besoins locaux (observatoire)

➤ Environnement

- Surveillance et évaluation des espaces par les airs (décharge sauvage, départ de feu, archéologie aérienne,...)
- Préservation de l'environnement / des milieux naturels
- APPN et patrimoine naturel (le patrimoine naturel comme atout de découverte et de développement : quelles pratiques pour quels enjeux de conservation ?)
- La préservation et la valorisation des milieux à travers le développement des activités sportives de pleine nature
- Prise en compte des richesses naturelles dans les pratiques
- Définir les espaces et la nature des impacts sur l'environnement
- Sites Natura 2000 ZPS (escalade et maintien des habitats des espèces rupestres)
- Gestion environnementale des ESI (observatoire, sensibilisation). Exemple : assurer une cohérence des espaces de sensibilisation sur le territoire

➤ Réglementation

- Evolution des pratiques pour rester en conformité avec les restrictions de bruit, de pollution, ...

➤ Sites de pratique

- L'entretien et l'aménagement des sites situés tous en milieu naturel
- Protection des usagers par l'aménagement des sites
- Comment informer et sensibiliser le grand public au respect des sites ?
- Panneaux de signalétique des sites d'escalade pour accéder au parking (DDE + mairie)
- Parking adapté à l'ampleur des sites (propriétaires des terrains + mairie)
- Panneau d'informations fédérales sur le parking, complété par des informations spécifiques (plan du Tarn avec autres sites de pratique, plan d'accès au pied de la falaise, info LPO, géologie, hébergement,...)
- L'accès aux sites
- Aménagement des ESI : approche sociale, économique,...
- Les aménagements et équipements de pleine nature « intégrés » en milieu naturel
- Pérennisation des ESI (Entretien, foncier, conventions de passage, signalétique...)
- Le partage de l'espace en toute sécurité

➤ Réunir les sports par famille

- sports aériens
- sports terrestres
- sports nautiques
- Thématiques par type d'activités sportives et niveau d'impact

- Echanges entre les différents sports de nature : rencontres, apports mutuels, travail en commun...

➤ **Réunir les acteurs d'un même territoire**

- par massif karstique
- par proximité avec les établissements scolaires
- par niveau d'enjeu au regard des milieux naturels et des paysages
- bases et berges de loisirs
- Montagne Noire, Carmausin : organiser les connexions avec les autres départements
- mobiliser toutes les associations utilisant le même site
- Les forêts départementales (Sivens, Sérénac) et la forêt domaniale de la Grésigne
- La Montagne Noire et Sidobre - Monts de Lacaune qui sont de véritables destinations rando
- « Utilisation du territoire de la Montagne Noire » : Réunir chasseurs, randonneurs (VTT, pédestres, équestres), Motorisés (quad, moto) ONF et gestionnaires privés de la forêt, VNF (Voies Navigables de France, rigoles PP Riquet), Gestion des bassin d'eau (IIAHMN, barrage Cammazes, Lampy, St Ferréol), pour parler ensemble et échanger nos attentes.
- La vallée du Tarn (présence de la rivière Tarn)

➤ **Cohésion / réseau / partage**

- créer des liens entre les intervenants
- Le droit de propriété
- les relations avec les propriétaires fonciers
- Le partage de l'espace en toute sécurité.
- gérer les conflits d'usage
- mettre en place une gestion concertée des territoires
- APPN et partage d'un territoire (agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, etc.)
- Médiation, pérennisation des usages (sensibilisation, gestion des conflits...)
- Le handicap et les sports de nature (avec Handisport et Sport adapté)

➤ **Sports motorisés**

- relation entre sports à mobilité douce et sports motorisés
- gestion des loisirs motorisés
- impacts des pratiques

➤ **Développement**

- La mutualisation des coûts pour l'entretien des accès (sentiers, pistes etc.), commandes groupées auprès des prestataires
- valorisation des données
- développement durable des territoires
- La qualification de l'offre de randonnée
- Un code de bonne conduite des pratiquants des activités sportives de nature
- La politique de communication des sports de nature
- Le développement d'une offre « Culture et Nature »
- La professionnalisation des acteurs
- Créer un support d'information unique d'accès à l'information pour la pratique des sports de nature
- Envisager des traversées (pédestre équestre, équestre, VTT) de la plaine du Vaurais
- la randonnée itinérante sur plusieurs jours permettant de découvrir les différentes entités paysagères du département (en articulation avec l'itinéraire culturel du vin et de la vigne en cours d'aménagement sur le pays gaillacois)

➤ **Débat de fonds**

- le développement commercial autour de la consommation de matériel sportif